



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/WG.5/84  
4 octobre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION  
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Trente-huitième session  
Genève, 19-22 septembre 2006

**RAPPORT DE LA TRENTE-HUITIÈME SESSION**

1. La trente-huitième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen s'est tenue à Genève du 19 au 22 septembre 2006.
2. Ont participé à la session les représentants des Parties à la Convention suivantes: Albanie, Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, États-Unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Moldova, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Ukraine et Communauté européenne.
3. Le Centre de l'EMEP<sup>1</sup> pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) et le Centre de coordination pour les effets étaient représentés. Les organisations ci-après étaient aussi représentées: Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP), Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC), CONCAWE (l'association européenne des compagnies pétrolières pour la protection de l'environnement et de la santé), Eurelectric, Eurochlor, Bureau européen de l'environnement, Association européenne des constructeurs de moteurs à combustion interne (EUROMOT), Association européenne de l'industrie des

---

<sup>1</sup> Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.

semi-conducteurs (SEMI), Conseil international des associations chimiques, International Council for Mining and Metals et World Chlorine Council.

4. La réunion était présidée par M. R. Ballaman (Suisse).

### **I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

5. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour de la réunion (ECE/EB.AIR/WG.5/83).

### **II. ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION DES CHEFS DE DÉLÉGATION**

6. Le Groupe de travail a adopté le rapport de la réunion des chefs de délégation (ECE/EB.AIR/WG.5/82).

### **III. EXAMEN DU PROTOCOLE DE 1998 SUR LES MÉTAUX LOURDS**

7. M. D. Jost (Allemagne), Président de l'Équipe spéciale des métaux lourds, a présenté le rapport de celle-ci (ECE/EB.AIR/WG.5/2006/2). Il a conclu que les données concernant les émissions de cadmium, de plomb et de mercure indiquaient des baisses globales jusqu'en 2000; depuis lors, les émissions s'étaient stabilisées. On avait recensé les meilleures techniques disponibles qui pouvaient encore réduire les émissions de métaux lourds dans la plupart des secteurs. Il a fait observer qu'il existait des produits et des mesures de gestion des produits autres que ceux qui étaient énumérés dans les annexes. Il a présenté les valeurs limites d'émission (VLE) pour le mercure rejeté par les usines produisant du chlore et de la soude caustique et les installations d'incinération des déchets médicaux, établies conformément aux dispositions du Protocole. Il a indiqué qu'elles avaient été convenues par l'Équipe spéciale, mais que deux de ses membres, dont l'un représentait l'industrie, n'avaient pas marqué leur accord à leur sujet.

8. M. H.-D. Gregor (Allemagne), Président du Groupe de travail des effets, a décrit les progrès accomplis dans l'élaboration d'une approche fondée sur les effets qui utilise les charges critiques. Il a rappelé que les travaux étaient déjà en cours depuis longtemps et a souligné que le Groupe de travail des effets avait à nouveau confirmé que la méthode de base était rigoureuse sur le plan scientifique et constituait un fondement satisfaisant pour l'utilisation d'une approche fondée sur les effets, et avait recommandé que les résultats soient utilisés dans les travaux réalisés en application de la Convention, en particulier l'examen du Protocole sur les métaux lourds.

9. M<sup>me</sup> G. Schutze (Allemagne), Présidente d'un groupe d'experts de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation du Groupe de travail des effets, a présenté des travaux récents portant notamment sur les effets écotoxicologiques des métaux lourds sur la santé humaine et les écosystèmes. Elle a fait observer que les incertitudes relatives aux calculs des dépassements des charges critiques étaient principalement dues aux incertitudes concernant les émissions.

10. M. J. Schneider (Autriche), Président de l'Organe directeur de l'EMEP, a rendu compte des travaux relatifs aux métaux lourds accomplis par le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) de l'EMEP. L'examen récent d'un modèle du CSM-E avait confirmé qu'il était très avancé et capable d'évaluer le transport transfrontière à longue distance des métaux lourds en Europe. Cependant, le modèle sous-estimait les dépôts par rapport aux mesures en raison de la sous-estimation des émissions nationales.

11. M. J. Sliggers (Pays-Bas) a présenté les résultats de la phase II d'une étude relative à l'efficacité du Protocole sur les métaux lourds et aux coûts des mesures additionnelles pour les pays européens, qui avait été réalisée par l'Organisation néerlandaise de recherche scientifique appliquée (TNO). Il a conclu que l'application intégrale du Protocole sur les métaux lourds engendrerait des réductions considérables des émissions de métaux lourds et de particules. Cette étude présentait des mesures susceptibles d'être prises en plus d'une application intégrale du Protocole et le coût des réductions des émissions pour tous les pays européens. La baisse des émissions de mercure entraînerait également une réduction des émissions d'autres gaz, tels que des dioxines et des furanes. Des mesures complétant celles prévues par le Protocole engendreraient des baisses importantes supplémentaires des émissions.

12. M. J. P. Hettelingh (CCE) a présenté des informations sur les charges critiques et leurs dépassements en ce qui concerne le cadmium, le plomb et le mercure, ainsi que des résultats provisoires concernant les six autres métaux. Il a conclu que les émissions de plomb et de mercure dépassaient de façon appréciable les charges critiques, tandis qu'il n'y avait guère de dépassements pour les autres métaux en Europe. Il a souligné qu'il convenait de continuer à s'intéresser au cadmium, au plomb et au mercure.

13. La délégation finlandaise a attiré l'attention sur le document informel qu'elle avait transmis au Groupe de travail et a fait observer que, s'il était tenu compte des rejets non atmosphériques de cadmium, contenu notamment dans des engrais, les risques d'effets nocifs pouvaient être plus importants et les charges critiques de cadmium seraient dépassées plus fréquemment dans les sols agricoles que ne l'indiquait le rapport de l'Équipe spéciale.

14. M. Schneider a relevé que l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique avait indiqué qu'il n'existait peut-être pas de seuils de concentration à partir desquels le cadmium, le plomb et le mercure avaient des effets, ce qui semblait indiquer que le principe de précaution devait être appliqué.

15. Au cours de la discussion qui a suivi, les délégations ont félicité l'Équipe spéciale pour ses travaux et ont pris note de leurs résultats, ainsi que de ceux d'autres travaux accomplis pour appuyer les activités de l'Équipe spéciale. Elles ont toutes estimé que l'examen du caractère suffisant et de l'efficacité du Protocole était achevé. Un certain nombre de délégations ont attiré l'attention sur des points précis présentant un intérêt dans l'optique des décisions relatives aux travaux futurs.

16. Le représentant des États-Unis n'était pas hostile à la réalisation d'autres travaux techniques, mais souhaitait l'utilisation d'autres méthodes, étant donné que son pays ne faisait pas partie de la région de l'EMEP. Il a estimé qu'il n'était pas actuellement opportun d'envisager une révision du Protocole et qu'il fallait donner la priorité à sa mise en œuvre. Les États-Unis n'étaient pas d'accord avec les VLE inscrites dans le Protocole et étudiaient la possibilité de fixer leurs propres valeurs.

17. La délégation canadienne a annoncé qu'elle fournirait des informations sur les approches fondées sur les effets autres que l'approche des charges critiques. En général, le Canada recourait à une méthode reposant sur la force probante des données, combinée avec d'autres mesures visant à réaliser des réductions et à obtenir des données sur les niveaux d'émissions. En particulier, il utilisait les standards pancanadiens, des plans de prévention de la pollution,

des codes de bonnes pratiques et des lignes directrices, et des agréments industriels. L'Organe exécutif devait fixer des priorités pour ses travaux techniques. Étant donné qu'il fallait réaliser des travaux concernant des questions nouvelles, telles que les polluants organiques persistants et les particules, et procéder à l'examen du Protocole de Göteborg, il se pouvait que la révision du Protocole sur les métaux lourds ne soit pas prioritaire.

18. Le représentant de la Communauté européenne a apprécié les résultats des travaux techniques et le résumé du rapport sur l'examen du caractère suffisant et de l'efficacité du Protocole. Il a réaffirmé qu'il importait de suivre les travaux concernant l'Évaluation mondiale du mercure réalisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La Communauté européenne souhaitait que la révision du Protocole sur les métaux lourds ait lieu dès que possible. Cependant, la première phase de la révision devait consister en une évaluation de l'adéquation des informations disponibles.

19. Les délégations norvégienne et suisse ont estimé possible de travailler sur les éléments techniques à prendre en considération en vue d'une révision éventuelle du Protocole, ainsi que sur les aspects stratégiques qui pourraient être examinés par le Groupe de travail. Le rapport de l'Équipe spéciale, ainsi que certaines études, indiquent clairement que des réductions d'émissions supplémentaires, au-delà des niveaux prévus par le Protocole, étaient justifiées. En outre, ce rapport démontrait que des mesures supplémentaires bien connues existaient. En conséquence, eu égard au paragraphe 4 de l'article 10 du Protocole, les délégations de ces pays ont estimé que le Groupe de travail devrait recommander à l'Organe exécutif, à sa vingt-quatrième session, un plan de travail pour la révision et le renforcement du Protocole, compte tenu du principe de précaution.

20. La délégation néerlandaise souhaitait que l'Équipe spéciale accomplisse des travaux complémentaires, mais a estimé qu'il n'était pas nécessaire de recueillir plus de données avant de commencer des travaux relatifs à une éventuelle révision du Protocole.

21. La délégation allemande a indiqué qu'elle était disposée à continuer de diriger l'Équipe spéciale, mais a souligné qu'elle avait besoin d'orientations claires pour ses travaux futurs.

22. Le Groupe de travail:

a) A pris note du rapport de l'Équipe spéciale des métaux lourds (ECE/EB.AIR/WG.5/2006/2);

b) A pris note des évaluations réalisées par l'Équipe spéciale concernant les VLE pour le mercure émis par les usines produisant du chlore et de la soude caustique et les installations d'incinération de déchets médicaux (ECE/EB.AIR/WG.5/2005/2, annexes I et II), en application du Protocole (par. 19 et al. c du paragraphe 23 de l'annexe V) et a transmis les évaluations aux Parties pour examen;

c) A conclu que les travaux de l'Équipe spéciale consacrés au caractère suffisant et efficace des obligations énoncées par le Protocole, entrepris conformément au paragraphe 3 de l'article 10 du Protocole, avaient été achevés et est convenu de soumettre le rapport à l'Organe exécutif pour examen par les Parties au Protocole;

d) A pris note de l'opportunité d'une augmentation du nombre de ratifications en vue de réduire les émissions de métaux lourds;

e) A noté que des informations sur une approche fondée sur les effets utilisant les charges critiques avaient été communiquées pour la région de l'EMEP et a invité le Canada à étudier d'autres approches fondées sur les effets et approches de gestion et à faire rapport à ce sujet;

f) A noté que, conformément au paragraphe 4 de l'article 10 du Protocole, le plan de travail de l'Équipe spéciale pour 2007 devait comprendre les tâches suivantes:

- i) Réalisation d'une étude technique sur les options permettant de réduire encore les émissions des métaux lourds énumérés dans l'annexe I. Recensement des avantages et des inconvénients des options. Pour s'acquitter de ces tâches, l'Équipe spéciale pourrait consulter d'autres organes compétents en fonction des besoins;
- ii) Évaluation d'informations quantitatives ou, se cela n'était pas possible, qualitatives sur les avantages pour la santé et les écosystèmes de mesures complémentaires de réduction des émissions des métaux lourds énumérés dans l'annexe I;

g) A pris note des travaux en cours de l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques, du programme du PNUE sur le mercure, et des examens de cet organisme relatifs au plomb et au cadmium;

h) A pris note de la dimension mondiale de la pollution par le mercure et a demandé à l'Organe exécutif de soutenir les initiatives prises par le PNUE pour lutter contre les émissions de mercure au niveau mondial; et

i) A attiré l'attention de l'Organe exécutif sur la nécessité d'améliorer la qualité des données relatives aux émissions de métaux lourds et l'a prié de demander à l'EMEP de tenir le Groupe de travail au courant de l'avancement de ses travaux concernant l'amélioration des inventaires des émissions de métaux lourds.

#### **IV. EXAMEN DU PROTOCOLE RELATIF AUX POP**

23. M<sup>me</sup> C. Heathwood (Canada) et M. J. Sliggers (Pays-Bas), coprésidents de l'Équipe spéciale des polluants organiques persistants (POP), ont présenté les résultats des volets A et B des examens techniques de l'hexachlorobutadiène (HCBD), de l'octabromodiphényléther (octaBDE), des naphthalènes polychlorés (NPC), du pentachlorobenzène (PeCB) et des paraffines chlorées à chaîne courte (PCCC), ainsi que les résultats du volet B des examens et de l'étude des options de gestion concernant le pentabromodiphényléther (pentaBDE) et les sulfonates de perfluorooctane (SPFO) (ECE/EB.AIR/WG.5/2006/10). Ils ont attiré l'attention sur le fait que l'Équipe spéciale avait conclu que, eu égard à la décision 1998/2 de l'Organe exécutif, on disposait d'informations suffisantes pour estimer que, comme les dossiers l'indiquaient, l'HCBD, l'octaBDE, les NPC, le PeCB et les PCCC devaient être considérés comme des POP aux fins du Protocole.

24. En ce qui concerne le volet B de l'examen de l' HCBDD, de l'octaBDE, des NPC, du PeCB et des PCCC, les auteurs des analyses étaient convenus que les informations contenues dans les dossiers fournissaient un point de départ pour le recueil des informations nécessaires pour déterminer les mesures susceptibles d'être prises pour gérer le risque éventuel. Ils avaient cependant fait observer qu'il ne serait peut-être pas nécessaire de procéder à des analyses coût-avantage pour les substances qui cessaient déjà progressivement d'être produites.

25. En ce qui concerne le volet B de l'examen du pentaBDE et des SPFO, les auteurs des analyses avaient constaté que ces substances avaient en grande partie cessé d'être produites, mais qu'il existait encore des utilisations des SPFO pour lesquelles aucun produit de remplacement n'avait été trouvé. L'Équipe spéciale a indiqué qu'il fallait poursuivre les travaux sur les options de gestion, les solutions de rechange, les réglementations internationales et la quantification des émissions et de l'utilisation. Elle distribuerait un questionnaire en vue de susciter de l'intérêt et d'obtenir des contributions utiles pour ses travaux futurs.

26. La délégation de la Communauté européenne a indiqué qu'elle était disposée à soutenir une révision du Protocole relatif aux POP. Aux fins de celle-ci, il était possible de reprendre les propositions formulées à la suite de l'examen du caractère suffisant et de l'efficacité du Protocole, et d'ajouter dans les annexes appropriées les substances qui pouvaient être considérées comme des POP au terme de la procédure d'examen; une nouvelle procédure de modification du Protocole pouvait aussi être envisagée.

27. La délégation des États-Unis a exprimé son désaccord avec les conclusions de l'Équipe spéciale au sujet des cinq substances considérées comme des POP aux fins du Protocole, et a affirmé en particulier que les valeurs indicatives n'étaient pas atteintes en ce qui concerne l'HCBDD (pour la persistance et la bioaccumulation), l'octaBDE (pour la bioaccumulation) et les NPC (pour la persistance). Elle a estimé que les dossiers ne contenaient pas suffisamment d'informations pour conclure que ces cinq substances répondaient aux critères énoncés à l'alinéa *b* du paragraphe 2 de la décision 1998/2; par conséquent elles ne pouvaient être considérées comme des POP.

28. Le représentant de l'International Association of Chemicals et du World Chlorine Council a estimé que l'évaluation des substances ne reposait pas sur des informations scientifiques suffisantes, et que la façon dont l'information était traitée et les examens collégiaux laissaient à désirer. Selon lui, l'Équipe spéciale devait accroître la rigueur scientifique de ses évaluations, clarifier son mandat relatif à d'autres travaux visés à l'alinéa *b* du paragraphe 2 de la décision 1998/2 de l'Organe exécutif et différer l'examen de substances chimiques jusqu'à ce que ces problèmes aient été résolus.

#### **A. Orientations données à l'Équipe spéciale**

29. Les coprésidents ont fait observer que l'Équipe spéciale avait demandé au Groupe de travail de lui donner des orientations concernant le rôle des observateurs présents lors des réunions de l'Équipe spéciale; l'interprétation de l'alinéa *b* du paragraphe 2 de la décision 1998/2 de l'Organe exécutif; la suite à donner aux informations supplémentaires et aux observations sur les dossiers; et l'objectivité des résumés portant sur le volet A de l'examen.

30. En ce qui concerne les observateurs, le Président a rappelé que, conformément à la décision 2003/10 de l'Organe exécutif, l'Équipe spéciale était composée d'experts. Des observateurs pouvaient participer aux discussions, mais les conclusions étaient celles des experts. Toutes les opinions devaient être consignées dans les rapports, mais il devait être indiqué clairement quelles étaient celles des observateurs.

31. En ce qui concerne l'interprétation de l'alinéa *b* du paragraphe 2 de la décision 1998/2, M. Gregor a fait observer que l'Équipe spéciale des aspects sanitaires en avait discuté et avait confirmé qu'il n'était pas nécessaire que des effets sanitaires aient effectivement été observés pour inclure une substance dans le champ d'application du Protocole relatif aux POP. La probabilité de tels effets en raison de l'accumulation dans l'environnement et d'une bio-accumulation était considérée comme suffisante. M. D. Stone (AMAP) a rappelé le préambule du Protocole, dans lequel il était indiqué que les Parties étaient «résolues à prendre des mesures pour anticiper, prévenir ou réduire au minimum les émissions de POP», ce qui indiquait clairement la nécessité d'appliquer le principe de précaution.

32. Les délégations de la Communauté européenne et de la Norvège ont rappelé qu'à la vingt-troisième session de l'Organe exécutif, les Parties étaient parvenues à un consensus aux termes duquel il était superflu d'explicitier davantage l'alinéa *b* du paragraphe 2, mais que les examinateurs collégiaux devaient consigner les facteurs dont ils avaient tenu compte pour conclure à des effets nocifs importants sur la santé humaine et/ou l'environnement.

33. La délégation des États-Unis s'est dite préoccupée par le fait que, comme il existait différentes interprétations de l'alinéa *b* du paragraphe 2 de la décision 1998/2 de l'Organe exécutif, l'Équipe spéciale avait éprouvé des difficultés à parvenir à un accord sur l'existence d'informations permettant de conclure qu'une substance avait probablement des effets nocifs importants sur la santé humaine et/ou l'environnement à la suite d'un transport transfrontière à longue distance. Elle a réaffirmé que les examinateurs et l'Équipe spéciale devaient mentionner les facteurs dont ils tenaient compte pour parvenir à leurs conclusions en vertu des alinéas *a* à *d* du paragraphe 2 de la décision.

34. La délégation canadienne a fait observer que les examinateurs avaient exprimé l'opinion selon laquelle les dossiers devaient reposer sur les informations les plus récentes et aborder de façon claire les valeurs indicatives; elle a suggéré que les Parties qui présentaient des propositions soient invitées à faire en sorte que les dossiers soient solides sur le plan scientifique.

## **B. Mécanismes de modification du Protocole**

35. M. M. Goote (Pays-Bas), Président du Groupe spécial des experts juridiques, a présenté les résultats des discussions de ce dernier au sujet des mécanismes de modification du Protocole (rapport publié sous la cote ECE/EB.AIR/WG.5/2006/11). Il a indiqué les trois catégories de procédure mentionnées dans ce rapport. Il a souligné qu'il n'était plus possible de prévoir une procédure de modification hybride dans le Protocole, mais que l'adoption d'une procédure d'exclusion déboucherait sur un système similaire, qui permettrait aux Parties de choisir d'utiliser une procédure classique de ratification ou d'être liées par le mécanisme plus rapide d'exclusion. Il a également fait observer que le recours à des modifications portant soit sur un groupe de produits, soit sur un seul produit à la fois ne dépendait pas de la procédure de

modification du Protocole et qu'il incombait à l'Organe exécutif de prendre une décision à ce sujet.

36. M. Sliggers a présenté les résultats d'une étude du TNO sur l'efficacité du Protocole et les coûts de mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires en vue d'une révision éventuelle du Protocole. Il a conclu que la mise en œuvre intégrale du Protocole engendrerait de nouvelles réductions importantes des émissions d'hexachlorobenzène (HCB), d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), de polychlorodibenzo-p-dioxines et furanes (PCDD) et de polychlorodibenzofuranes (PCDF) et permettrait de faire face efficacement à la question des autres émissions de polychlorobiphényles (PCB). Il était possible de prendre des mesures pour réduire de façon suffisante les émissions d'une quelconque substance proposée à un coût très raisonnable. Le rapport sur cette étude recommandait d'améliorer les données relatives aux émissions de POP, ainsi que les informations sur les ventes et l'utilisation.

37. M. J. Schneider a communiqué des informations sur les émissions de POP. Il a mentionné l'examen du modèle du CSM-E, qui avait permis de conclure que ce modèle était très avancé et bien adapté à son objet. Il existait une assez bonne concordance entre les concentrations découlant du modèle et les observations. L'Organe directeur de l'EMEP portait son attention sur des substances libérées par inadvertance, telles que les dioxines, l'HPB et les HAP.

38. La délégation des États-Unis a estimé que la procédure de modification du Protocole était suffisante et avait l'avantage d'encourager un respect intégral des dispositions. Il n'était actuellement pas nécessaire de la réviser.

39. La délégation de la Communauté européenne souhaitait la mise au point d'une procédure qui accroîtrait l'efficacité et préférerait une méthode reposant sur l'exclusion. Elle a fait observer que la procédure actuelle de modification du Protocole permettait d'ajouter tant un groupe de substances qu'une seule substance, et a exprimé l'espoir que l'Organe exécutif prendrait une décision à ce sujet cas par cas.

40. La délégation norvégienne a indiqué qu'il importait d'accroître l'efficacité et d'éviter les solutions qui compliqueraient la mise en œuvre. Elle était en faveur d'une procédure plus rapide de modification et du groupement des substances à ajouter.

41. La délégation de la Fédération de Russie a exprimé la crainte que des estimations concernant le coût de la réduction séparée des émissions de POP et de métaux lourds ne soient excessives et a suggéré que des limitations combinées pouvaient entraîner une baisse des coûts totaux. Elle a attiré l'attention sur la nécessité d'étudier cette question de façon plus approfondie.

42. Le Groupe de travail:

a) A accueilli avec satisfaction les travaux de l'Équipe spéciale sur les nouvelles substances proposées (ECE/EB.AIR/WG.5/2006/10), a remercié la Norvège et la Suède pour les informations complémentaires communiquées et a exprimé sa gratitude aux examinateurs et aux pays qui les avaient désignés pour les volets A et B des examens;

- b) A pris note des conclusions de l'Équipe spéciale sur le volet B des examens et de ses propositions concernant les travaux complémentaires sur le pentabromodiphényléther (pentaBDE) et les sulfonates de perfluorooctanes (SPFO);
- c) A pris note des conclusions de l'Équipe spéciale selon lesquelles l'HCBD, l'octaBDE, les NPC, le PeCB et les PCCC devaient être considérés comme des POP tels que ceux-ci étaient définis par le Protocole, ainsi que de la réserve des États-Unis, et est convenu de les transmettre à l'Organe exécutif pour examen; il a proposé la poursuite du volet B des examens pour ces substances;
- d) A pris note des préoccupations exprimées au sein de l'Équipe spéciale et a conseillé que les résumés d'informations supplémentaires établis par les Parties formulant des propositions et les résumés relatifs au volet A des examens collégiaux soient établis objectivement, de façon à ce qu'ils soient équilibrés et concis;
- e) A remercié le Groupe spécial d'experts juridiques pour ses travaux et a décidé d'attirer l'attention de l'Organe exécutif sur les résultats auxquels il était parvenu, tout en relevant qu'il existait des divergences de vues au sujet des mécanismes de modification du Protocole.

## V. EXAMEN DU PROTOCOLE DE GÖTEBORG

43. Le Groupe de travail a examiné le document concernant les contributions à l'examen du Protocole de Göteborg (ECE/EB.AIR/WG.5/2006/1/Rev.1), que le secrétariat a révisé eu égard aux avis exprimés à la réunion des chefs de délégation du Groupe de travail tenue en avril 2006, compte tenu du calendrier annexé au rapport de cette réunion. Le secrétariat a pris note d'autres propositions de modification présentées.
44. M. Gregor a présenté les progrès accomplis par les travaux du Groupe de travail des effets en vue de l'examen du Protocole. Il a attiré l'attention sur le rapport de fond relatif aux effets, ainsi que sur les travaux des Programmes internationaux concertés présentés à la vingt-cinquième session du Groupe de travail. Les contributions du Groupe de travail des effets à l'examen du Protocole de Göteborg porteraient sur la surveillance, la modélisation et l'évaluation des effets, des dépassements des charges critiques, la modélisation dynamique et l'évaluation des incidences économiques de la pollution atmosphérique sur les matériaux. M. Gregor a réaffirmé que le Groupe de travail fournirait toutes les contributions nécessaires à temps et conformément au plan de rapport proposé.
45. M. Schneider a fait état des progrès accomplis dans le cadre de l'EMEP pour appuyer l'examen du Protocole, en mettant l'accent sur les calculs des matrices source-récepteur pour 2010 et 2020, les progrès accomplis vers les buts du Protocole selon les tendances des émissions de 1994 à 2004, les incertitudes existantes, les changements méthodologiques et les progrès réalisés en ce qui concerne l'évaluation des transports hémisphériques de pollution atmosphérique. Prenant note des conclusions selon lesquelles les particules constituaient un problème transfrontière, il a également attiré l'attention sur les résultats du stade 3 du programme d'amélioration des inventaires, la mise à jour du *Guide EMEP/CORINAIR des inventaires des émissions atmosphériques* et la révision des Directives pour la communication des données d'émission.

46. M. R. Maas (Pays-Bas), Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, a rendu compte de l'état d'avancement de ces modèles, en mentionnant notamment les résultats des trente et unième et trente-deuxième réunions de l'Équipe spéciale, tenues respectivement à Göteborg les 8 et 9 septembre 2005 et à Rome du 17 au 19 mai 2006 (ECE/EB.AIR/GE.1/2006/5 et ECE/EB.AIR/GE.1/2006/6), ainsi que les résultats de l'atelier de l'ASTA sur les politiques européennes en matière de pollution atmosphérique, qui s'était tenu en octobre 2005 à Göteborg, et de l'atelier sur les mesures non techniques de lutte contre la pollution atmosphérique, qui avait eu lieu immédiatement après la trente-deuxième réunion de l'Équipe spéciale. Il a également présenté la préparation des contributions à l'examen du Protocole de Göteborg et les projets relatifs aux travaux futurs, y compris une révision éventuelle du Protocole. Il a expliqué les conséquences des changements méthodologiques apportés à la modélisation après l'adoption du Protocole de Göteborg. Il a attiré l'attention en particulier sur le nouveau modèle de dispersion eulérien, les taux de dépôt dépendant des écosystèmes, la méthode fondée sur les flux pour l'ozone, les effets sanitaires des particules et de l'ozone, et les nouvelles projections nationales allant jusqu'en 2020. Il a souligné que, compte tenu des nouvelles informations disponibles, dans l'état actuel du Protocole, il n'était pas possible d'atteindre ses objectifs.

47. M. M. Amann (CMEI) a présenté dans le détail les travaux accomplis par le CMEI en 2006, en particulier la mise au point de scénarios de référence pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et la conception du modèle GAINS. Contrairement au modèle RAINS, le modèle GAINS pouvait tenir compte de réductions résultant de mesures structurelles, ainsi que de mesures tant techniques que non techniques. M. Amann a attiré l'attention sur le lien étroit qui existait entre l'atténuation des émissions de CO<sub>2</sub> et les émissions de polluants atmosphériques, comme l'indiquait le modèle GAINS. Il a signalé que l'Union européenne finançait, dans le cadre de son programme LIFE, le Groupement européen pour la modélisation de la pollution atmosphérique et les stratégies climatiques (EC4MACS), auquel participaient l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA) et le CSM-O. Les activités du Groupement se dérouleraient de 2007 à 2012 et seraient financées à hauteur de 4,4 millions d'euros. Une séance de mise au courant destinée à des experts de pays n'appartenant pas à l'UE aurait lieu à la suite de la réunion suivante de l'Équipe spéciale, en mai 2007.

48. Au cours de la discussion qui a suivi, une délégation a souligné qu'il importait de concevoir différents scénarios en matière d'énergie. Il a été indiqué que les différences entre les statistiques notifiées officiellement et les résultats du modèle RAINS pour les PM<sub>2,5</sub> et PM<sub>10</sub> résultaient de lacunes dans les données concernant les secteurs d'émission et de différences entre les facteurs d'émission utilisés.

49. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait d'inclure les pays qui n'appartenaient pas à l'UE lors de l'utilisation des modèles d'évaluation intégrée et de leur donner la possibilité de vérifier et de mettre à jour les données les concernant. M. Amann a attiré l'attention sur le rapport du CMEI qui présentait les données introduites dans les modèles et des scénarios de projections relatives à l'énergie jusqu'en 2020. Il a invité les Parties, en particulier celles qui n'avaient pas mené de consultations bilatérales, à communiquer des observations et des mises à jour pour décembre 2006 au plus tard, de façon à ce qu'il puisse en être tenu compte au cours du processus d'examen. Une délégation a exprimé sa crainte que ce délai ne soit trop serré.

50. Le représentant de l'Union européenne a dit qu'au cours de l'examen du Protocole de Göteborg, il était souhaitable d'utiliser le modèle GAINS plutôt que le modèle RAINS.

En conséquence, l'Union européenne a proposé d'utiliser le modèle GAINS pour l'examen, en s'abstenant toutefois d'indiquer des émissions optimales de gaz à effet de serre ou de fixer des plafonds pour ces derniers. En outre, les décisions futures concernant la suite à donner au Protocole de Göteborg ne devaient pas reposer uniquement sur les résultats de l'examen du Protocole, mais également sur des informations complémentaires contenues notamment dans la proposition de la Commission européenne concernant la directive révisée relative aux plafonds nationaux d'émission, le rapport intérimaire de l'Équipe spéciale du transport hémisphérique de la pollution atmosphérique, et les rapports d'autres équipes spéciales et groupes d'experts appropriés, et sur les résultats de l'atelier «Saltsjöbaden III» et de discussions plus larges avec toutes les Parties à la Convention.

### **A. Questions technico-économiques**

51. M. J.-G. Bartaire (France), coprésident du Groupe d'experts des questions technico-économiques, a présenté le rapport de ce dernier (ECE/EB.AIR/WG.5/2006/6) en attirant notamment l'attention sur les progrès accomplis en ce qui concerne le secteur des grandes installations de combustion. Des réunions avaient eu lieu avec des représentants des industries du verre et des raffineries, afin de mettre à jour le tableau synoptique et les données relatives aux coûts. Il a mentionné les travaux relatifs aux nouvelles technologies et a proposé que le Groupe d'experts continue d'étudier ces dernières et leur évolution jusqu'en 2030, en accordant une attention particulière aux particules et aux NOx, ainsi qu'aux petites installations de combustion, qui devaient constituer un secteur prioritaire; il a demandé de soutenir ces travaux. Il a signalé que le Groupe d'experts coopérait étroitement avec l'Institut de prospective technologique, de Séville, ce qui permettrait de communiquer à ce dernier des informations sur les coûts aux fins de l'établissement des documents de référence concernant les meilleures techniques disponibles. En ce qui concerne l'examen du Protocole de Göteborg, le Groupe d'experts réviserait les annexes techniques, en particulier les annexes IV et V. La délégation finlandaise a offert de diriger les travaux de révision du tableau IV de l'annexe V sur les valeurs limites des émissions de NOx provenant de nouveaux moteurs fixes. Pour ce qui est de l'annexe VIII sur les valeurs limites pour les combustibles et les nouvelles sources mobiles, il a été suggéré d'utiliser les travaux que la Communauté européenne réalisait pour mettre au point les normes EURO 5 et 6.

52. M. T. Pignatelli (Italie), Coprésident du Groupe d'experts, a présenté les résultats d'une enquête menée par l'Italie sur les chaudières au gaz et au pétrole, et a conclu que, dans l'avenir, il était probable que les utilisateurs de chaudières passeraient du pétrole au gaz. Les données concernant les coûts étaient peu nombreuses et limitées. La dixième réunion du Groupe d'experts aurait lieu le 23 novembre 2006 et serait suivie d'une réunion sur les nouvelles technologies, qui se tiendrait le 24 novembre 2006, en principe à Paris. La onzième réunion du Groupe d'experts aurait lieu à Rome, en avril 2007.

53. La délégation polonaise a souligné qu'il importait de faire participer les pays de l'EOCAC aux travaux du Groupe d'experts et a proposé l'organisation d'un atelier sur les techniques de lutte contre la pollution. Le Kazakhstan a accepté d'accueillir cet atelier, qui se déroulerait à la suite de l'atelier du projet CAPACT en 2007. La délégation de la République tchèque a signalé qu'elle expérimentait des méthodes utilisées par le Groupe d'experts dans de grandes installations de combustion, en vue d'obtenir des données sur les émissions qui résultaient des mesures de réduction. La délégation suédoise a annoncé qu'elle expérimenterait la méthode

applicable aux grandes installations de combustion en 2007, avec le concours du Danemark et de la Finlande; elle soutenait les travaux sur les nouvelles technologies.

54. La délégation néerlandaise a fait état de difficultés en matière de financement, mais elle soutenait les travaux concernant la mise à jour des annexes techniques relatives aux valeurs limites d'émission et aux meilleures techniques disponibles. Elle a proposé d'accomplir plus de travaux sur les nouvelles technologies et sur les liens qui existaient entre les changements climatiques et des technologies telles que celles qui permettaient d'utiliser l'énergie de la biomasse.

55. Un représentant du CMEI a souligné l'importance des travaux consacrés aux nouvelles technologies. Pour l'examen du Protocole, il était crucial d'inclure des technologies qui pourraient se trouver sur le marché après 2010.

56. M. Ballaman a proposé que le Groupe de travail aborde à nouveau cette question en avril 2007, afin d'affiner les contributions faites en vue de l'examen du Protocole de Göteborg.

### **B. Réduction des émissions d'ammoniac**

57. M<sup>me</sup> S. Amin-Hanjani (Royaume-Uni), s'exprimant au nom du pays chef de file, a décrit les résultats de la septième réunion du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac, à laquelle avait participé le Groupe d'experts de l'agriculture et de la nature de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions. Elle a remercié M. J. Webb, Président sortant du Groupe d'experts, et a souhaité la bienvenue au nouveau Président, M. K. Smith. Elle a mentionné l'actualisation du *Guide EMEP/CORINAIR des inventaires des émissions atmosphériques* grâce à l'incorporation de nouvelles informations générales et de nouvelles données concernant les nouveaux facteurs d'émission pour les sources d'ammoniac. Elle a également signalé que le document d'orientation mis à jour sur les techniques de prévention et de réduction des émissions d'ammoniac était disponible en anglais. Elle a mentionné la poursuite des travaux sur l'amélioration des inventaires des émissions d'ammoniac et l'appui fourni aux activités de renforcement des capacités des pays de l'EOCAC. On mettrait sur pied, du 4 au 6 décembre 2006 à Edimbourg (Royaume-Uni), un atelier, auquel participerait l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation de l'EMEP. Une conférence internationale sur l'ammoniac dans l'agriculture, organisée par les Pays-Bas et l'Allemagne, se tiendrait du 19 au 21 mars 2007 à Ede (Pays-Bas).

58. Le Président a demandé la communication d'observations sur le document d'orientation pour le 1<sup>er</sup> décembre 2006 au plus tard, de façon à ce que ce dernier puisse être présenté en tant que document officiel au Groupe de travail, en vue de l'achever et de le soumettre ensuite à l'Organe exécutif en décembre 2007.

### **C. Réseau d'experts des avantages et des instruments économiques**

59. La délégation du Royaume-Uni a présenté les résultats de l'Atelier sur les répercussions économiques de la pollution atmosphérique sur le patrimoine culturel, tenu en avril 2006 à Catania (Italie), et a attiré l'attention sur ses conclusions (ECE/EB.AIR/WG.5/2006/5).

## **D. L'Amérique du Nord et le transport hémisphérique**

60. Les délégations des États-Unis et du Canada ont résumé les efforts qu'ils avaient déployés en commun à l'appui du Protocole de Göteborg, en attirant l'attention sur la mise au point finale de l'annexe sur l'ozone troposphérique de l'Accord de qualité de l'air conclu par eux en 1991, la création d'une Zone de gestion des émissions de polluants, leurs engagements et leurs réalisations en matière de réduction des émissions, et les mesures qu'ils comptaient prendre dans l'avenir.

61. Les délégations des États-Unis et de la Communauté européenne, Parties chefs de file de l'Équipe spéciale du transport hémisphérique de la pollution atmosphérique, ont informé le Groupe de travail au sujet de l'état d'avancement de l'élaboration du rapport d'évaluation intérimaire, destiné à contribuer à l'examen du Protocole de Göteborg en 2007. Elles ont attiré l'attention sur les ateliers organisés par l'Équipe spéciale et sur les résultats de sa deuxième réunion, tenue en juin 2006. M. A. Zuber (Communauté européenne), Coprésident de l'Équipe spéciale, a souligné l'importance de la participation de pays de l'hémisphère Nord qui ne faisaient pas partie de la CEE et a mentionné les efforts accomplis par les Coprésidents à cet égard. Il a également signalé la participation du secrétariat aux activités du Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est, de la Commission du développement durable et du PNUE.

## **E. Particules**

62. M<sup>me</sup> M. Wichmann-Fiebig (Allemagne), Coprésidente du Groupe d'experts des particules, a présenté les résultats des deuxième et troisième réunions du Groupe d'experts, en attirant l'attention sur le caractère transfrontière des particules et leurs importants effets sur la santé. Elle a souligné que, dans les pays non membres de l'UE de la région de l'EMEP, les limitations des émissions de particules étaient nettement moins strictes.

## **F. Conclusions**

63. Le Groupe de travail:

- a) A accueilli avec satisfaction l'état d'avancement des travaux accomplis par les organes subsidiaires et les centres en vue de l'examen du Protocole de Göteborg et les a priés instamment de contribuer aux documents d'examen conformément au calendrier;
- b) A approuvé les éléments techniques et le projet de plan de rapport annoté présentés dans le document ECE/EB.AIR/WG.5/2006/1/Rev.1, tel qu'il avait été modifié, et a prié le secrétariat de le soumettre à l'Organe exécutif pour examen;
- c) A exprimé sa satisfaction à l'égard des travaux de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et du CMEI, ainsi que des contributions apportées par d'autres organes subsidiaires à l'élaboration de modèles d'évaluation intégrée; a demandé instamment la poursuite de ces travaux et la communication de leurs résultats au Groupe de travail à sa trente-neuvième session;
- d) A invité les pays non membres de l'UE qui n'avaient pas eu de consultations bilatérales à examiner les données sur les projections relatives à l'énergie utilisées dans

le modèle RAINS et à communiquer des informations en retour au CMEI pour le 1<sup>er</sup> décembre 2006 au plus tard;

e) A noté avec satisfaction les conclusions auxquelles était parvenu le Groupe d'experts des particules à ses deuxième et troisième réunions, et a invité ce dernier à rendre compte des progrès accomplis à la trente-neuvième réunion du Groupe de travail;

f) A remercié M. J. Webb, Président sortant du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac, s'est félicité des conclusions du Groupe d'experts, a demandé la formulation d'observations (à envoyer au secrétariat pour le 1<sup>er</sup> décembre au plus tard) au sujet du document d'orientation sur les techniques de prévention et de réduction des émissions d'ammoniac, et a demandé que les documents achevés soient soumis au Groupe de travail;

g) A noté avec satisfaction que la Fédération de Russie avait offert d'accueillir la réunion suivante du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac et un séminaire en langues anglaise et russe, et a demandé instamment la participation d'experts des pays de l'EOCAC;

h) S'est félicité du fait que le Kazakhstan était disposé à accueillir un atelier sur les techniques les plus modernes de réduction de la pollution, qui se tiendrait à la suite de l'atelier CAPACT, en 2007;

i) S'est félicité des progrès accomplis par le Groupe d'experts des questions technico-économiques, a pris note des conclusions de sa neuvième réunion et du séminaire sur les nouvelles technologies, et a reconnu l'importance de travaux complémentaires dans ce domaine;

j) A pris note des activités menées en Amérique du Nord au sujet de l'examen du Protocole de Göteborg; et

k) S'est félicité de l'offre de la Suède de tenir l'atelier «Saltsjöbaden III» sur les orientations futures des politiques en matière de pollution atmosphérique en Europe et dans l'hémisphère.

## **VI. FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE BASE NON VISÉES PAR LE PROTOCOLE EMEP**

64. Le Président a présenté ce point de l'ordre du jour, en attirant l'attention sur les propositions formulées lors de la réunion des chefs de délégation du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, et a signalé que le secrétariat avait établi un document succinct justifiant la demande de contributions pour 2006, pour examen par les délégations allemande, canadienne et espagnole.

65. M. Gregor a indiqué qu'à sa vingt-cinquième session, le Groupe de travail avait estimé que la définition de tâches ou activités que des Parties déterminées devaient appuyer au titre de contributions en nature irait au-delà des dispositions de la décision 2002/1 de l'Organe exécutif. Le Groupe de travail avait demandé au Bureau et aux responsables de programmes de proposer de telles activités en vue de l'octroi d'un appui en dehors du cadre de la décision 2002/1.

66. Il est ressorti de la discussion qui a suivi qu'il fallait disposer d'informations plus complètes et assurer la transparence sur les ressources dont disposaient les centres de coordination des programmes, et que ces informations devaient être communiquées par les Parties. La délégation française a demandé qu'il soit envisagé d'étayer par des documents l'opportunité de fournir des contributions qui ne relevaient pas de la décision 2002/1, mais étaient importantes pour les travaux relatifs à la Convention.

67. En ce qui concerne la répartition des contributions en espèces sans affectation particulière, la délégation néerlandaise a indiqué, que malgré la demande exprimée par l'Organe exécutif à sa vingt-troisième session, le Groupe de travail des effets préconisait toujours une répartition égale entre les centres. Il en résultait des anomalies telles que la réception par un centre d'un montant supérieur à 100 % de son budget. La délégation néerlandaise jugeait cela inacceptable et a demandé une répartition simple conforme à des règles comptables normales, sans qu'il soit nécessaire d'entamer des discussions sur les budgets des centres.

68. La délégation de la Communauté européenne a fait connaître sa position telle qu'elle l'avait présentée au sein du Groupe de travail des effets. Elle estimait que le but principal du financement était de faire en sorte que les Parties fournissent intégralement leurs contributions au titre des activités de base, et a demandé que la lettre adressée par le secrétariat aux Parties utilise des termes plus proches de ceux de la décision 2002/1.

69. M. Beat Achermann, Vice-Président du Groupe de travail des effets, a signalé que le Bureau de ce Groupe de travail considérait que les Parties chefs de file devaient communiquer des informations transparentes sur les ressources financières affectées aux centres de coordination des programmes des PIC pour assurer une répartition optimale des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale. Le Bureau lui-même n'était pas en mesure de demander aux Parties de divulguer des informations financières. M. Ackermann a émis l'espoir que l'Organe exécutif prendrait les mesures nécessaires à cet effet. Tant que ces informations n'étaient pas disponibles et que les contributions sans affectation particulière versées au Fonds d'affectation spéciale ne constituaient qu'un faible pourcentage des budgets destinés à financer des activités de coordination essentielles, le Bureau estimait qu'une répartition égale des contributions sans affectation particulière entre les centres de coordination des programmes était appropriée.

70. Le Groupe de travail est convenu de rendre compte à l'Organe exécutif des progrès accomplis au sujet de cette question.

## **VII. PROJET DE PLAN DE TRAVAIL POUR 2007**

71. Le Groupe de travail a discuté de son projet de plan de travail pour 2007 (ECE/EB.AIR/WG.5/2006/9) et est convenu d'un certain nombre de modifications. Il a demandé au secrétariat de les incorporer dans un document révisé et de présenter ce dernier à l'Organe exécutif pour examen.

72. La délégation suédoise a annoncé qu'elle organiserait l'atelier «Saltsjöbaden III» sur l'avenir de la politique en matière de pollution atmosphérique du 12 au 14 mars 2007 à Göteborg. Elle a souligné que la participation des pays de l'EOCAC était la bienvenue.

## VIII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET DE TECHNOLOGIES

73. Le secrétariat a communiqué des informations sur l'état d'avancement du projet CAPACT<sup>2</sup>, en attirant l'attention sur le prochain atelier relatif à la surveillance, aux données, à la notification et aux effets environnementaux internationaux de la pollution atmosphérique, qui se déroulerait du 17 au 19 octobre 2006 à Almaty (Kazakhstan).

74. Le secrétariat a présenté le rapport de situation sur l'exécution du Plan d'action pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale (ECE/EB.AIR/WG.5/2006/12). Le Groupe de travail a discuté de ce rapport et a proposé un certain nombre de modifications, compte tenu d'informations nouvelles communiquées par des délégations. Il a prié le secrétariat de les incorporer dans une version révisée du document et de soumettre ce dernier à l'Organe exécutif pour examen à sa vingt-quatrième session.

75. Le délégué du Bélarus a informé le Groupe de travail au sujet de l'élaboration d'un nouveau plan d'action national sur l'environnement, qui prévoyait la mise en œuvre des dispositions des trois plus récents protocoles à la Convention. Les émissions de NO<sub>x</sub> provenant de la circulation automobile représentaient un problème important pour le Bélarus, qui a demandé une aide en vue de la fixation de valeurs limites pour les voitures particulières.

76. Le délégué de la Géorgie a informé le Groupe de travail que son pays envisageait d'adhérer au Protocole EMEP et au Protocole relatif aux POP. La Géorgie pouvait utiliser les résultats d'un programme exécuté en vertu de la Convention de Stockholm pour faciliter l'adhésion au Protocole relatif aux POP. Au stade actuel, elle n'envisageait pas d'adhérer aux autres protocoles. La Géorgie devait mettre en place un système de surveillance national et adopter des normes nationales de surveillance conformes aux normes de l'EMEP.

77. Le délégué du Kazakhstan a attiré l'attention sur les problèmes posés par les stocks de pesticides obsolètes conservés dans des locaux inappropriés et par le manque de sensibilisation de la population aux dangers qu'ils pouvaient représenter. Il a demandé une assistance à cet égard et a réaffirmé que le Kazakhstan accordait une grande importance à la mise en œuvre du projet CAPACT.

78. La délégation canadienne a attiré l'attention sur les travaux extrêmement utiles qui étaient accomplis dans le cadre du Plan d'action de l'Arctic Council sur les pesticides obsolètes, dont les pays de l'EOCAC pourraient souhaiter tirer des enseignements.

79. La délégation de la République de Moldova a exprimé son intention de ratifier le Protocole EMEP l'année suivante et a remercié la Norvège pour le soutien que celle-ci avait apporté à ses activités de surveillance. La délégation de la République tchèque a donné plus d'informations sur l'appui (d'un montant d'environ 110 000 dollars des États-Unis) qu'elle fournirait au titre des activités de coopération technique de la CEE, en particulier de la mise en œuvre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels dans un des pays de l'EOCAC

---

<sup>2</sup> Projet de renforcement des capacités en matière de gestion de la qualité de l'air et d'application des technologies de combustion du charbon propres en Asie centrale.

(la République de Moldova). En ce qui concerne la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, le soutien apporté à la République de Moldova porterait sur l'harmonisation de la législation nationale avec les dispositions du Protocole de Göteborg, ainsi que sur les inventaires et les projections des émissions et les modèles d'évaluation intégrée.

80. La délégation de la Fédération de Russie a informé les participants au sujet d'une évaluation d'ensemble de l'état de préparation technique et économique de son pays en vue de son adhésion aux trois protocoles les plus récents. Selon des conclusions préliminaires, la Fédération de Russie pourrait être en mesure de se conformer aux plafonds d'émissions. Elle envisagerait d'adhérer d'abord au Protocole relatif aux POP et ensuite au Protocole de Göteborg. La mise en œuvre des dispositions techniques du Protocole de Göteborg pourrait présenter des difficultés particulières pour les pays en transition.

81. Le délégué de l'Ukraine a dit que la réduction des émissions de SO<sub>x</sub> et de NO<sub>x</sub>, et l'élaboration de normes techniques pour les grandes sources fixes dans les différents secteurs industriels constituaient des priorités pour son pays. Celui-ci prendrait des mesures pour améliorer les inventaires des émissions, y compris relatifs aux sources mobiles. Il n'envisageait de ratifier dans un avenir rapproché aucun des trois plus récents protocoles, étant donné que les conditions préalables à leur mise en œuvre n'étaient pas encore réunies. L'Ukraine exécutait la phase finale d'un projet visant à mettre au point un modèle national sur les effets des métaux lourds, qui constituait également une contribution en nature à l'EMEP, et préparait la conception d'un modèle national sur le transport de la pollution au niveau local. L'Ukraine souhaitait connaître les expériences d'autres pays en matière d'application des Directives de notification des émissions de l'EMEP.

82. La délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine a signalé qu'elle communiquait des informations à l'EMEP et avait établi son premier inventaire des émissions cette année avec l'aide de l'Équipe spéciale des inventaires et projections d'émissions. Elle évaluait également des mesures qui pourraient déboucher sur la ratification du Protocole relatif aux POP et du Protocole sur les métaux lourds.

83. La délégation néerlandaise a attiré l'attention sur une prochaine contribution d'environ 600 000 euros que les Pays-Bas fourniraient aux pays de l'Europe du Sud-Est via le Programme régional néerlandais sur l'environnement dans les Balkans occidentaux. Cette contribution viserait à aider les pays concernés à mettre en œuvre les trois plus récents protocoles à la Convention.

84. Le Groupe de travail a décidé que les ateliers et les activités organisés dans le cadre du projet CAPACT devaient être ouverts à la participation d'experts des pays de l'Europe du Sud-Est qui le souhaiteraient. Il a également décidé que le Plan d'action pour les pays de l'EOCAC devait être étendu aux pays de l'Europe du Sud-Est.

85. La délégation canadienne a donné aux membres du Groupe de travail des informations succinctes au sujet du Fonds canadien sur les POP, qui pouvait financer des projets visant à mener des activités dans le cadre de la Convention de Stockholm, et a fait observer que des pays souhaiteraient peut-être envisager de demander des concours de ce fonds.

86. La délégation polonaise a signalé que le stage de formation de 12 experts de la surveillance des pays de l'EOCAC avait eu lieu parallèlement à l'atelier sur la surveillance des entreprises, qui s'était tenu à Varsovie du 4 au 6 septembre 2006. Il était prévu d'organiser à la fin du mois d'octobre, à Donetsk (Ukraine), avec le concours du Groupe de travail de la surveillance de l'environnement, un atelier sur les indicateurs environnementaux. Des représentants des pays des Balkans seraient invités à participer à l'atelier organisé par le Groupe d'experts des questions technico-économiques, qui aurait lieu à la suite de l'atelier CAPACT, en 2007.

87. Le secrétariat a rendu compte de l'élaboration et de la traduction des guides de mise en œuvre des trois plus récents protocoles à la Convention. Le projet de guide concernant le Protocole relatif aux POP avait été transmis au Groupe de travail. Le secrétariat pourrait tenir compte des observations et des réactions qu'il recevrait jusqu'au 30 octobre 2006.

88. Le Groupe de travail:

a) S'est félicité de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet CAPACT et de l'organisation de son atelier relatif à la surveillance, aux données, à la notification et aux effets environnements internationaux, qui aurait lieu à Almaty (Kazakhstan);

b) A exprimé sa satisfaction à l'égard de l'élaboration des guides de mise en œuvre et a invité le secrétariat à les achever et à les traduire en russe;

c) S'est félicité des mesures prises en vue de l'exécution du Plan d'action;

d) A pris note de l'absence de mesures prises en ce qui concerne certaines parties du Plan d'action et a prié son Bureau de stimuler activement des activités à cet égard;

e) A prié instamment les Parties, les équipes spéciales, les groupes d'experts et les centres de coordination des programmes de continuer leurs travaux visant à mettre en œuvre le Plan d'action, en particulier ses paragraphes 9, 10 et 12;

f) A adopté son rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale (ECE/EB.AIR/WG.5/2006/12), tel qu'il a été modifié, et a prié le secrétariat de présenter une version révisée à l'Organe exécutif à sa vingt-quatrième session;

g) A invité le secrétariat à écrire aux présidents des équipes spéciales et des groupes d'experts afin d'obtenir des informations mises à jour sur les efforts accomplis pour favoriser une participation des pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est; et

h) A exprimé sa satisfaction à l'égard du stage de formation d'experts de la surveillance des pays de l'EOCAC, organisé par le Gouvernement polonais en septembre 2006.

## IX. ÉLECTION DU BUREAU

89. Le Groupe de travail a réélu M<sup>me</sup> N. Karpova (Fédération de Russie), M. J. Sliggers (Pays-Bas) et M. P. Jilek (République tchèque) Vice-Présidents. Il a remercié M<sup>me</sup> K. Scavo (États-Unis) pour la façon dont elle s'était acquittée de ses fonctions de Vice-Présidente au cours des dernières années. Il a élu M<sup>me</sup> C. Heathwood (Canada) en qualité de nouvelle Vice-Présidente.

## **X. QUESTIONS DIVERSES**

90. La délégation néerlandaise a suggéré d'améliorer encore le questionnaire sur les stratégies et les politiques. Le Groupe de travail est convenu de proposer à l'Organe exécutif de créer un groupe spécial informel chargé d'aider le secrétariat à concevoir le questionnaire de 2008.

## **XI. ADOPTION DES DÉCISIONS DU GROUPE DE TRAVAIL**

91. Conformément à la décision adoptée par l'Organe exécutif à sa vingt-troisième session, le Groupe de travail a adopté les décisions prises au cours de la session.

-----